Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire
En visio-conférence

Fédération Française de Squash

Lundi 4 avril 2022

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

www.ffsquash.com

MEMBRES PRÉSENTS

LIGUE	REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANTS DES CLUBS AFFILIÉS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Serge PARBAUD	Antoine FRAISSE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Vincent DESBONNET	*Absent*
BRETAGNE	Johan FRIANT	*Absent*
CENTRE-VAL DE LOIRE	Cyril ANDRÉ	Jean-Charles GONTERO
CORSE	Xavier ROMIEU	*Absent*
GRAND EST	Michel TOMCZAK	Christopher VOTION
HAUTS-DE-FRANCE	*Absent*	Jean-Pierre CHEVRIER
ÎLE-DE-FRANCE	Pascal LEVEAU	Carine CHAMPAGNE
NORMANDIE	Philippe GOHRY	*Absent*
NOUVELLE-AQUITAINE	Pierre BERNARD	*Absent*
NOUVELLE-CALÉDONIE	Pierre BERNARD (Procuration)	*Absent*
OCCITANIE	Samuel BRETON	Maxime NAFFAH
PAYS DE LA LOIRE	Guillaume LAUTIER	Mathieu FORT
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Quentin LECLERC	Guillaume DUBARRY
RÉUNION	*Absent*	*Absent*

		REPRÉSENTATIONS		PRÉSENCES		
LIGUE	Licences	ASSOCIATIONS	CLUBS	ASSOCIATIONS	CLUBS	VOIX
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	1079	28	20	28	20	**48**
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	93	4	4	4		**4**
BRETAGNE	371	14	10	14		**14**
CENTRE-VAL DE LOIRE	555	18	9	18	9	**27**
CORSE	199	8	5	8		**8**
GRAND EST	405	16	11	16	11	**27**
HAUTS-DE-FRANCE	588	18	14		14	**14**
ÎLE-DE-FRANCE	1555	38	40	38	40	**78**
NORMANDIE	425	16	11	16		**16**
NOUVELLE-AQUITAINE	1342	34	27	34		**34**
NOUVELLE-CALÉDONIE	500	18	3	18		**18**
OCCITANIE	877	24	18			**0**
PAYS DE LA LOIRE	577	18	9	18	9	**27**
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	625	20	17	20	17	**37**
RÉUNION	458	16	7			**0**
	9649	290	205	232	120	**352**
		495		**352**		
			71,1 %			

Le quorum, soit au moins le tiers des représentants présents (10 sur 30) représentant au moins le tiers des voix (165 sur 495) est atteint avec 19 représentants présents sur 30 et une représentation de 352 voix sur 495 voix possibles (71,1 %).

MEMBRES INSTANCES FÉDÉRALES PRÉSENTS

COMITÉ EXÉCUTIF
Julien MULLER (Président) – Pierre BERNARD (Secrétaire Général) - Catherine EZVAN (Vice-présidente) – Dominique FONTANON (Vice-président) –Thierry de CONTET (Trésorier adjoint) – Pierre-André LOAËC – Mathieu FORT – Corinne DUPIRE – Lydia SALOMON – Mélissa ALVES – Stéphane ROBINAUD – Stéphane BREVARD
CONSEIL FÉDÉRAL
Aurélien CARLIER - Alain FÉRARD – Jean-Jacques CADAU – Alec MAUREY – Stéphane ROUGET

Emile BENIZEAU	Juriste
Philippe BOSSON	Directeur Technique National Adjoint
Sarah CHAUCHARD	Chargée de mission Secteur sportif
Guillaume COSTE	Directeur Technique National Adjoint
Jean-Luc GAILHAC	Commissaire aux Comptes
Valérie GUYHOT	Responsable comptable
Yannick LOUIS-DIT-SULLY	Service Civique
Frédéric LECOMTE	Responsable du Haut-Niveau
Yann MÉNÉGAUX	Entraîneur National
Jean-Marc POCHOLLE	Directeur Technique National Adjoint
Nicolas SAJAT	Conseiller Technique National Formation
Eric SILVESTRI	Directeur Technique National
Sandra THUILLIER	Responsable Communication & Médias
Malcolm TULLIS	Conseiller Technique Fédéral

INVITÉS

Jean-Louis BRACHET	Secrétaire Général Ligue Île-de-France
Jean-Claude CAYZAC	Trésorier Ligue Île-de-France
Eric CHAUDRON	Licencié
Grégory HECQUET	Licencié
Alexandre MARTEAU	Salarié Ligue Normandie

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

19h30 – Propos liminaires du Secrétaire Général de la FFSquash, Pierre BERNARD

Pierre BERNARD déclare que l'Assemblée Générale, pour être tenue valablement, doit réunir au moins le tiers des représentants représentant au moins le tiers des voix.

Le quorum est atteint avec 19 représentants présents sur 30 et 352 suffrages représentés sur 495 suffrages possibles.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut donc délibérer valablement.

19h40 – Ouverture par le Président de la FFSquash, Julien MULLER

Le Président Julien MULLER remercie les personnes présentes et déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire.

19h50 – Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales précédentes, Pierre BERNARD

- Le Secrétaire Général soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le procès-verbal provisoire de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2021.

Résultats du vote du PV de l'AGO du 6 mai 2021 : Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 352.
L'Assemblée valide le procès-verbal de l'AGO du 6 mai 2021 à l'unanimité.

- Le Secrétaire Général soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le procès-verbal provisoire de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2021.

Résultats du vote du PV de l'AG Extraordinaire du 28 mai 2021 : Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 352.
L'Assemblée valide le procès-verbal de l'AG Extraordinaire du 28 mai 2021 à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SQUASH
Saison 2021/2022

Intervenant : Julien MULLER, Président de la FFSquash

Je suis ravi qu'on ait l'occasion d'échanger sur les ambitions et le projet de la FFSquash.

Le ciel se dégage par rapport à la situation d'il y a un an et la crise liée au Covid-19 qui a créée beaucoup d'incertitudes pour les clubs et la Fédération. Aujourd'hui, il reste quelques zones d'ombres pour l'avenir mais l'activité reprend et on peut envisager de faire une saison sportive complète. L'activité reprend de manière disparate selon les territoires mais les signes sont positifs.

Cette période Covid va laisser un certain nombre de traces avec une perte des licenciés, notamment chez les jeunes, et il y aura beaucoup d'efforts à faire pour revenir à une activité meilleure qu'avant la crise du Covid-19.
Un certain nombre d'éducateurs ou de dirigeants ne se sont pas totalement remis du Covid ou ont décidé de tourner la page et ce phénomène d'érosion doit être une préoccupation. Il faut espérer que la pratique régulière et la convivialité sont des éléments qui vont permettre à certains de reprendre goût à l'activité.

L'année 2021 a été marquée par un lot de restrictions ou de contraintes en début d'année ainsi que des compétitions annulées ou reportées. La Fédération a souhaité reporter un maximum d'épreuves et beaucoup de compétitions ont quand même pu se dérouler avec plus ou moins de succès.
C'est une Fédération qui est en mouvement et qui va de l'avant.

La question que l'on peut se poser à l'issue de tout cela est la suivante : La Fédération est-elle en bonne santé ?
Sa santé repose sur 3 piliers :

1) La santé financière ;
2) Les performances ;
3) L'activité.

Sur le plan financier, je voudrais revenir sur le travail important réalisé par nos deux trésoriers, Eric Leclerc et Thierry de Contet, avec l'aide du personnel de la Fédération notamment Valérie Guyhot et Philippe Bosson.
Dans un premier temps, il a consisté à sécuriser les fonds de la FFSquash pendant cette période compliquée mais aussi à accompagner les clubs grâce au fonds de soutien fédéral qui a permis de sauver les structures les plus en difficulté.
Ce fonds est toujours maintenu avec la période de remboursement des PGE (Prêts Garantis par l'Etat) et cette reprise qui n'est pas aussi dynamique qu'on le souhaiterait.
Ce travail doit aussi nous permettre de mieux structurer les budgets de la Fédération pour pouvoir piloter nos actions avec des indicateurs clairs et objectifs au moment de prendre des décisions qui vous nous servir à financer des projets.
Nous sommes accompagnés là-dessus par un cabinet d'expertise comptable.

Sur le plan des performances sportives, l'année 2021 a également été largement perturbée par la période Covid avec notamment des annulations de tournois PSA en début d'année, de certains championnats et l'annulation du Championnat du Monde en Malaisie pour des questions politiques.
Pour autant, l'activité de nos sportifs reprend et il y a un nombre important, un nombre qui n'a peut-être jamais été aussi important, de joueuses et joueurs français qui figurent parmi le top 100.

Malgré les contraintes et difficultés, l'engagement des joueurs et le travail des entraîneurs se sont poursuivis et nous avons bon espoir de bien figurer et de performer dans les compétitions individuelles et collectives qui arrivent.
Evidemment, la performance se prépare et un énorme travail de back-office a été mené sur le Projet de Performance Fédéral (PPF) par la commission Haut-Niveau dirigée par Dominique, en lien avec les entraîneurs et la Direction Technique Nationale (DTN).
Ce travail a permis de construire tout l'accompagnement après filière des athlètes avec notamment le suivi socioprofessionnel où nous avions du retard.
On a également travaillé sur l'optimisation des structures d'entraînement pour proposer à l'avenir des centres d'entraînement et de ressource qui permettent aux athlètes de pouvoir construire leur projet sportif et de rayonner sur les compétitions à l'international.
Les axes forts ont été validé par les partenaires institutionnels que sont le ministère des Sports et l'Agence Nationale du Sport (ANS).
Sans évoquer les résultats du haut-niveau, je tenais quand même à souligner que l'année 2021 aura été marquée par la retraite de Grégory Gaultier après son incroyable carrière que l'on peut prendre en exemple pour tous ceux qui rêvent de podiums et de médailles.
Nous avons une pensée pour lui et nous lui adressons nos félicitations pour l'ensemble de sa carrière.

Sur l'activité, on peut la mesurer comme de tradition à la courbe des licenciés. Aujourd'hui, il y a une reprise réelle puisque nous sommes à 15000 licenciés, soit le nombre d'avant Covid avec des vraies disparités selon les territoires.
Il y a une pratique qui est en train de revenir dans les clubs.
Ce nombre doit être analysé avec notamment un retard important chez les jeunes.
L'activité de la FFSquash ne s'est pas arrêtée à ce nombre avec un grand travail des secteurs et des commissions pour relancer l'activité.
Je remercie tous ceux qui y ont participé. Il y avait la volonté lorsqu'on a lancé de projet fédéral d'élargir le plus possible à toutes les personnes qui voulaient s'impliquer.
Malgré la difficulté de travailler à distance, nous sommes dans une dynamique positive avec beaucoup de propositions qui sortent des différents groupes.
Cela se retrouver dans les programmes qui ont été réalisé dans le cadre de la campagne ANS pour mieux répondre aux attentes des joueurs et des clubs.

Nous n'avons pas la prétention de tout réussir du premier coup mais nous avons une vraie volonté d'entreprendre et de faire bouger les lignes pour faire avancer cette Fédération qui nous est chère et dans laquelle on s'engage quotidiennement.

Je vais laisser au DTN le soin de détailler les actions dans son rapport d'activité.

Je remercie tous les élus, tous les salariés et tous les cadres techniques qui contribuent à développer cette belle activité.
Merci pour votre écoute et très bonne assemblée générale.

Résultats du vote du rapport moral : Contre : 0 ; Abstention : 82 ; Pour : 270.

Le rapport moral du Président est adopté.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DTN DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SQUASH

Secteur Administratif et financier

Transformer le modèle fédéral pour développer les ressources et porter nos actions

1. Maîtriser l'environnement
2. Optimiser les moyens humains et financiers
3. Construire une relation territoriale
4. Assurer le suivi règlementaire et juridique
5. Assurer la transition numérique

Secteur Administratif et financier

- Contrat de délégation (accordée pour l'Olympiade)
- Campagne PSF et appel à projets nationaux (transformation numérique)
- Campagne ANS : coordination nationale et accompagnement DTNa
- Tableau de bord prospectif du projet fédéral
- Séminaire fédéral en juillet et présentation du projet aux ligues
- Contractualisation avec les ligues, et accompagnement DTNa
- Nouvelle politique RH de management et de rémunération (réunion hebdo, tableau de bord de suivi, primes sur objectifs, ...)
- Plan de prévention des violences sexuelles en lien avec le Comité Ethique
- Création de la commission financière
- Cabinet d'expertise, CAC

- Analyse de la structure financière
- Evolutions Exalto

Secteur Clubs et équipements

Maîtriser et développer nos lieux de pratiques pour répondre à la demande sociale du sport

1. Renforcer les clubs
2. Etre solidaire avec les clubs
3. Développer une stratégie d'actions innovantes au service des clubs
4. Proposer du squash sur tout le territoire
5. Maîtriser la gestion de nos équipements

Secteur clubs et équipements

- Création de la licence estivale pour favoriser la reprise d'activité après Covid
- Fonds de soutien pour les clubs en difficulté
- Webinaire mensuel des clubs
- Centre de ressources (actualités, droit du travail, fiscal, etc.) dédié aux clubs sur le site
- 7 programmes clubs (ANS)
- Recrutement RH dédié au secteur
- Stratégie équipement : plaquette + aide aux porteurs de projets privés

- Stratégie financière/juridique sur les projets existants avec SportValue : Joinville, Evry, Rouen, Aix, Corse…
- Suivi du projet UCPA
- Finalisation de la Marketplace
- Travail sur le produit licence

Secteur Jeunes

Proposer une pratique ludique, éducative et sportive pour le plus grand nombre de jeunes sur l'ensemble du territoire

1. Capter un nouveau public jeune
2. Fidéliser les jeunes au sein des clubs
3. Construire une offre de pratique adaptée

Secteur Jeunes

- Nouvelle offre de compétition
- Promo jeunes
- Championnat de France Individuel Jeunes : 225 inscrits
- Championnat de France -23 ans : 32 inscrits
- Championnat de France Inter ligues Jeunes : 10 équipes inscrites
- Circuit inter régional jeunes : 1ère étape 88 inscrits, 2ème étape 69 inscrits et 3ème étape 48 inscrits.
- Top Elite Jeunes : 1ère étape 42 inscrits, 2ème étape 33 inscrits, 3ème étape 42 inscrits.
- Open National Jeunes : 48 inscrits
- Convention FFSU, coupe de France U
- Réseau des éducateurs, webinaire, SciberSquash

- Convention UNSS, USEP, action nationale en juin
- Courts amovibles Décathlon
- Campagne EFS

- Ecriture de contenus scolaires et outils pédagogiques

Secteur Adultes

Proposer une pratique conviviale, sociale et sportive pour le plus grand nombre d'adultes sur l'ensemble du territoire

1. Attirer et accueillir dans les clubs, fidéliser les pratiquants
2. Encadrer la pratique en répondant aux différentes aspirations
3. Adapter les formules de compétition
4. Proposer une offre adaptée aux publics éloignés de la pratique

Secteur Adultes

- Les championnats de France Séniors :
  - Championnat de France 2ème série avec 54 inscrits
  - Championnat de France 3ème série avec 45 inscrits
  - Championnat de France 4ème série avec 32 inscrits
  - Championnat de France 5ème série avec 47 inscrits
  - Championnat de France Corporatif avec 23 équipes inscrites
  - Qualifications au Championnat de France Elite : 37 inscrits
  - Championnat de France Elite avec 16 inscrits
- Les Championnats de France Vétérans :
  - Championnat de France Individuel Vétérans : 189 inscrits
  - Championnat de France Interclubs Vétérans : 28 équipes inscrites
- Création d'un circuit vétéran

- Contact FFH
- Réforme du classement
- Rencontres de proximité

Secteur Performance

Faire de la France la nation n°1 dans le monde en gagnant des titres mondiaux individuels et collectifs

1. Construire un programme d'accession en développant le maillage territorial
2. Optimiser le programme d'excellence en accompagnant individuellement les projets de performance
3. Développer la culture de haut niveau
4. Créer un centre de ressources national pour la performance

Secteur Performance

- Camille Serme : médaille de bronze Championnat du monde
- Retraite sportive de Grégory Gaultier
- Arrivée de Jean-Marc Pocholle, DTNa, suivi socio-pro
- Séminaire DTN
- Contrat de performance ANS
- PPF, couloir de performance, inscription sur liste
- Séminaire DER du 8 avril
- Webinaire SHN : le statut social du sportif
- Entretiens individuels avec chaque athlète
- Formalisation et mise en œuvre des process HN (commission de sélection EDF, convocation, ambassade…)
- Aides perso SHN

- Finalisation de la labélisation des clubs excellences pour un lancement en sept.
- Réorganisation des projets de performance masculin et féminin
- Le retour à la compétition internationale : Jeux mondiaux, Championnats d'Europe et du monde, les compétitions de référence U19

Secteur Formation et professionnalisation

Développer les compétences nécessaires au projet fédéral et professionnaliser

1. Former les acteurs du squash
2. Développer des compétences transversales
3. Construire une stratégie de professionnalisation et la mettre en œuvre
4. Développer l'emploi

Secteur Formation et professionnalisation

- Moniteur de squash : 5 sessions, 28 formés
- CQP : 12 certifiés
- DEJEPS : 2 sessions, 5 formés + 10 entrées en formation en sept. 21
- Squash santé bien-être : 2 sessions, 14 formés
- Préférences motrices : 1 session, 12 formés
- Préparation mentale : 14 formés
- Formation de formateurs : 1 session, 10 formés
- Formation compte Asso / campagne ANS : 2 sessions, 12 formés
- Certification QUALIOPI de l'organisme de formation
- Service civique : 29 postes

- Stratégie de professionnalisation, apprentissage, RDV ministère
- Elargir le catalogue de formations
- Formation commercialité
- Emploi ligue : Convention Bretagne / 35 et accompagnement des postes existants.

Secteur Influence

Développer l'image du squash et de la fédération.
Impliquer les acteurs.
Construire de nouveaux partenariats

1. Améliorer le flux d'informations internes
2. Agir sur les réseaux décisionnaires
3. Développer une stratégie évènementielle
4. Développer la marque squash

Secteur Influence

- Différentes campagnes de communication : rentrée, ANS, COVID
- Campagnes de communication sur les championnats de France
- Communication sur les EDF, sélection, résultats
- Gestion et activation de tous les médias sociaux
- Newsletter hebdomadaire à destination des licenciés
- Newsletter mensuelle à destination des clubs
- Signature du contrat Hummel en janvier
- Gestion et activation des campagnes commerciales et/ou marketing des partenaires fédéraux
- Contractualisation avec GoMyPartner
- Création de l'association Francophone de squash
- Relation CNOSF
- Relation open de Nantes

- Développement des partenariats en lien avec la Marketplace
- Création d'outils en PAO : équipement, magazine fédéral, PPF…
- Réflexion sur la mise en place d'un circuit PSA

RAPPORTS FINANCIERS

Comptes clos au 31/12/2021

Intervenants : Thierry de CONTET, Trésorier adjoint de la FFSquash
Jean-Luc GAILHAC, Commissaire aux comptes

Rapport du Trésorier

Comptes arrêtés au 31 décembre 2021

Bilan 2021

- Travail préparatoire menée avec notre nouveau cabinet d'expertise comptable (AC2F)
- Audit des comptes réalisé par le CAC
- Année particulière financièrement tronquée en grande partie par le Covid

A retenir :

Recettes

- CA Licences 21 = 435k€ (200k€ de moins qu'avant covid)
- Soutien Etat renforcé = 543k€ (perf, développement, fonds compensation licence, numérique, emploi) contre 460k€ en 2020
- Explosion recettes IFSQUASH = 180k€ (38k€ en 2020 grâce notamment au financement de la formation professionnelle AFDAS)

Dépenses

- Dépenses RH = 420k€ (370k€ en 2020 notamment liés à l'arrivée de YP, MT et JMP, chômage partiel)
- Soutien aux Ligues = 125k€ (fonds de compensation licences + rétrocessions)
- Frais déplacements = 76k€ (13k€ en 2020)

RESULTAT FINAL = + 176.000€ dont 106.000€ de résultat d'exploitation et 70.000€ de reprises de provisions (liée aux risque perte licences) BILAN 21 = Fonds propres = 335k€

Aucune autre question relative au rapport du Trésorier, (cf. annexe).

Rapport du Commissaire aux Comptes, Jean-Luc GAILHAC, (cf. annexe).

Aucune question relative au rapport du Commissaire aux Comptes.

Résultats du vote de l'approbation des comptes 2021 & Quitus du Trésorier : Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 352.

Les Comptes 2021 sont adoptés à l'unanimité. Quitus est donné au Trésorier Fédéral.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Intervenants : Thierry de CONTET, Trésorier adjoint de la FFSQUASH
Philippe BOSSON, DTN adjoint de la FFSquash

Une Fédération qui se structure financièrement

- La transformation du modèle fédéral que nous poursuivons nécessite que la Fédération se structure au niveau financier afin d'être encore plus performante.

- Plusieurs actions ont été mises en place en ce sens :
  - Choix d'un cabinet d'expertise comptable pour nous accompagner et nous conseiller (AC2F) sur le suivi comptable et le suivi social
  - Appel d'offre pour le choix du nouveau CAC orienté secteur associatif et ESS
  - Réunion mensuelle de la Commission Financière pour suivi des dépenses
  - Mise en place d'une circulaire financière qui fixe les nouvelles procédures de paiement et remboursement pour 2022

Budget prévisionnel 22

- Comme vous en avez désormais l'habitude, le budget prévisionnel 22 est organisé par secteurs avec des choix forts d'investissements sur les secteurs stratégiques afin de transformer le modèle fédéral (en lien avec rapport moral du Président et du DTN)

- Il s'établit à 1.740.900€ contre 1.390.000€ pour 2021 soit 25% d'augmentation avec un investissement sur fonds propres FFSquash de 200.000€ (les 176.000€ du résultat positif de 2021 + 24.000€ de réserves)

- Il a été envoyé en détail sur Whaller et vous est présenté par secteur dans les slides suivantes

Budget 22 par secteur

Budget Prévisionnel 2022					
	Dépenses	Recettes		% depenses	% recettes
Secteur Administratif et financier	483 568 €	808 000 €	324 432 €	28%	46%
Secteur Clubs équipements prospective	273 332 €	238 000 €	-35 332 €	16%	14%
Secteur Jeunes	78 161 €	46 500 €	-31 661 €	4%	3%
Secteur Adultes	33 816 €	87 700 €	53 884 €	2%	5%
Secteur Performance	572 987 €	358 050 €	-214 937 €	33%	21%
Secteur Formation professionnalisation	113 145 €	163 650 €	50 505 €	6%	9%
Secteur Stratégie d'influence	185 891 €	39 000 €	-146 891 €	11%	2%
TOTAL	1 740 900 €	1 740 900 €	0 €		

Budget Prévisionnel 2022					
Analytique		Dépenses	Recettes		% depenses
Secteur Administratif et financier		483 568 €	808 000 €	324 432 €	28%
	RH secteur	192 162 €	30 000 €		
	ANS secteur				
	Recettes Licences		567 000 €		
	Investissement sur fonds propres fédération		200 000 €		
PA01	PA1 : Le squash financier	38 100 €	0 €	-38 100 €	
PA02	PA2 : La communauté squash	52 800 €	10 000 €	-42 800 €	
PA03	PA3 : Le squash numérique	51 656 €	1 000 €	-50 656 €	
PA04	PA4 : Le squash territorial	41 850 €	0 €	-41 850 €	
PA05	PA5 : Le squash règlementaire	15 000 €	0 €	-15 000 €	
PA0220	Fonctionnement - divers	92 000 €	0 €	-92 000 €	
Secteur Clubs équipements prospective		273 332 €	238 000 €	-35 332 €	16%
	RH secteur	67 592 €	30 000 €		
	ANS secteur		50 000 €		
PA06	PA6 : Les clubs squash	65 740 €	55 000 €	-10 740 €	
PA07	PA7 : Le squash équipement	101 000 €	90 000 €	-11 000 €	
PA08	PA8 : L'hybridation squash	39 000 €	13 000 €	-26 000 €	

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

	Secteur Jeunes	78 161 €	46 500 €	-31 661 €	4%
	RH secteur	29 861 €			
	ANS secteur		40 000 €		
PA09	PA9 : Le squash découverte	18 000 €	0 €	-18 000 €	
PA10	PA10 : Le squash EFS	23 000 €	0 €	-23 000 €	
PA11	PA11 : Le squash sportif	7 300 €	6 500 €	-800 €	

	Secteur Adultes	33 816 €	87 700 €	53 884 €	2%
	RH secteur	22 366 €			
	ANS secteur		40 000 €		
PA12	PA12 : Le squash fédérateur	3 000 €	0 €	-3 000 €	
PA13	PA13 : Le squash pour tous	3 350 €	2 500 €	-850 €	
PA14	PA14 : Le squash compétition	5 100 €	45 200 €	40 100 €	

	Secteur Performance	572 987 €	358 050 €	-214 937 €	33%
	RH secteur	168 047 €			
	ANS secteur		300 000 €		
PA15	PA15 : Le squash accession	92 250 €	41 000 €	-51 250 €	
PA16	PA16 : Le squash excellence	307 690 €	17 050 €	-290 640 €	
PA17	PA17 : Le squash haute performance	5 000 €	0 €	-5 000 €	

	Secteur Formation professionnalisation	113 145 €	163 650 €	50 505 €	6%
	RH secteur	7 495 €			
	ANS secteur				
PA18	PA18 : Le squash compétences	60 650 €	143 650 €	83 000 €	
PA19	PA19 : Le squash pro	45 000 €	20 000 €	-25 000 €	

Secteur Stratégie d'influence		185 891 €	39 000 €	-146 891 €	11%
	RH secteur	66 651 €			
	ANS secteur				
PA20	PA20 : Le squash évènementiel	56 500 €	1 000 €	-55 500 €	
PA21	PA21 : Le squash lobbying	18 000 €	4 000 €	-14 000 €	
PA22	PA22 : La marque squash	44 740 €	34 000 €	-10 740 €	

Résultats du Budget prévisionnel 2022 : Contre : 52 ; Abstentions : 0 ; Pour : 300.

Le Budget prévisionnel 2022 est adopté.

DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2022-2027

Intervenant : Thierry de CONTET, Trésorier adjoint de la FFSQUASH
Emile BENIZEAU, Juriste

Les offres ont été examinées selon les critères suivants :
- 10% Compréhension et connaissance des enjeux de la mission d'audit appliquée à l'association
- 40% Méthodologie d'intervention et qualité technique de l'offre
- 40% Prix
- 10% Développement durable et social

Chaque critère est évalué sur 20 points. Conformément à la pondération des critères, la note globale est égale à :
0,1NC1 + 0,4NC2 + 0,4NC3 + 0,1NC4

Offre	Nom Prénom	Cabinet	Attestation	Heures	Honoraires	Frais de déplacement	Equipe d'intervention	n et connaissa	vention et qualité	Prix	ement durabl	Note globale
1	MOLLARD Christophe	Duo Decimal	OK	72	7 200 € HT	Forfait de 10% (720 € HT)	4 personnes	12/20	14/20	10/20	10/20	11,8/20
2	GOMPEL Dan	Auditoria	OK	56	5 000 € HT	Non précisés	4 personnes	15/20	12/20	13/20	12/20	12,7/20
3	GALLAND Eric	Arpege	OK	76	7 980 € HT	Non précisés	?	14/20	8/20	8/20	8/20	8,5/20
4	VILLALARD Mélanie	Comptagesma A	OK	50	4 500 € HT	Refacturation ultérieure	3 personnes	14/20	12/20	14/20	15/20	13,3/20
5	STENGER Mathieu	COGEP Audit	Pas fournie	70	8 225 € HT	Non précisés	1 personne	10/20	8/20	8/20	8/20	8,2/20
6	JAMET Laurent	Axis Audit	pas fournie	72	8 300 € HT	Non précisés	3 personnes	14/20	12/20	9/20	8/20	10,6/20

Résultats du vote : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 352.

Pour donner suite à la recommandation du Comité Exécutif, le cabinet Comptagesma Audit est désigné Commissaire aux Comptes de la FFSquash pour les exercices 2022-2027 à l'unanimité.

L''ordre du jour étant clos, le Président annonce que la séance de l'Assemblée est levée à 21h00.

Julien MULLER
Président

Pierre BERNARD
Secrétaire Général

ANNEXE 1

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.
  Exercice clos au 31 décembre 2021.

Jean-Luc Gailhac
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

FEDERATION FRANCAISE
DE SQUASH

2, rue de Paris
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2021

30 Avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
E-mail : jean-luc.gailhac@arpege-conseils.fr
www.arpege-conseils.fr

Jean-Luc Gailhac
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Aux Membres de la Fédération,

1 Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les paragraphes « *Changements de méthodes comptables et présentation* » *et* « *Provisions pour risques et charges* ».

Par ailleurs, dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19, la fédération a pris les mesures afin de protéger tant le personnel que la continuité de l'exploitation.

30 Avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
E-mail : jean-luc.gailhac@arpege-conseils.fr
www.arpege-conseils.fr

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux Membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport du Trésorier n'ayant pu m'être communiqué, à la date d'émission du présent rapport, je n'ai pas été en mesure de procéder à sa vérification en vue de m'assurer de sa concordance avec les comptes annuels.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux Membres de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil-Malmaison
Le 18 mars 2022

Jean-Luc Gailhac
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2021 Brut	31/12/2021 Amort. et Dépréc.	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	61 097	56 707	4 390	10 622
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	408 371	406 122	2 249	4 209
	Autres immobilisations corporelles	17 418	7 214	10 203	3 037
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.	7 259		7 259	7 259
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	10 496		10 496	14 000
	Autres immobilisations financières	12 801		12 801	8 348
	TOTAL (I)	**517 442**	**470 043**	**47 399**	**47 476**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	79 697	29 162	50 535	29 925
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	34 610		34 610	30 604
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	996 189		996 189	907 945
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	36 760		36 760	31 970
	TOTAL (II)	**1 147 256**	**29 162**	**1 118 094**	**1 000 445**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**1 664 698**	**499 205**	**1 165 493**	**1 047 920**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			15 309	22 348
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	159 459	155 439
	Excédent ou déficit de l'exercice	**176 368**	**4 020**
	Total des fonds propres (situation nette)	**335 827**	**159 459**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**335 827**	**159 459**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	295 000	365 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**295 000**	**365 000**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 598	157 271
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	61 693	78 803
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	17 213	12 724
	Produits constatés d'avance	342 162	274 664
	Total des dettes	**534 666**	**523 462**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 165 493**	**1 047 920**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	176 368,24	4 019,68
(1) Dont à moins d'un an	534 666	523 462
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	435 394	
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	7 203	601 806
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	232 865	118 029
	dont parrainages		9 195
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	596 456	490 619
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 734	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	109 911	132 944
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	94	7 338
	Total des produits d'exploitation	**1 383 656**	**1 350 736**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock	700	532
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock	232	474
	Autres achats et charges externes	622 983	559 090
	Aides financières	50 866	
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 832	3 773
	Salaires et traitements	252 749	230 744
	Charges sociales	69 007	34 679
	Dotation aux amortissements et dépréciations	17 110	28 979
	Dotation aux provisions		320 000
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	162 609	89 658
	Total des charges d'exploitation	**1 181 088**	**1 267 928**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**202 568**	**82 808**

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	31/12/2020
		RESULTAT D'EXPLOITATION	**202 568**	**82 808**
PRODUITS FINANCIERS		De participation		
		D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
		Autres intérêts et produits assimilés	1 565	1 227
		Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
		Différences positives de change	1	
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		Total des produits financiers	**1 566**	**1 227**
CHARGES FINANCIERES		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
		Intérêts et charges assimilées		
		Différences négatives de change	165	
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		Total des charges financières	**165**	
		RESULTAT FINANCIER	**1 400**	**1 227**
		RESULTAT COURANT avant impôts	**203 968**	**84 035**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		Sur opérations de gestion	5 571	29 448
		Sur opérations en capital		
		Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
		Total des produits exceptionnels	**5 571**	**29 448**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		Sur opérations de gestion	32 634	109 464
		Sur opérations en capital	162	
		Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
		Total des charges exceptionnelles	**32 796**	**109 464**
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(27 225)**	**(80 015)**
		Participation des salariés aux résultats		
		Impôts sur les bénéfices	375	
		TOTAL DES PRODUITS	**1 390 792**	**1 381 411**
		TOTAL DES CHARGES	**1 214 424**	**1 377 392**
		EXCEDENT ou DEFICIT	**176 368**	**4 020**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 550	
Prestations en nature		
Bénévolat	7 811	
TOTAL	**9 361**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	1 550	
Prestations		
Personnel bénévole	7 811	
TOTAL	**9 361**	

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 165 493 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 390 792 euros et un total charges de 1 214 424 euros, dégageant ainsi un résultat de 176 368 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2021 et finit le 31/12/2021.
Il a une durée de 12 mois.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels pour l'exercice ouvert du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Présentation de l'association

- **Objet social**

La FFSquash a pour objet :
• d'organiser, de diriger, de contrôler, de développer et de promouvoir le squash ;
• de permettre à tous l'accès à la pratique du squash ;
• de fédérer toutes les associations, groupements sportifs et/ou Clubs Affiliés pratiquant le squash, de rechercher et de faciliter la création de telles associations, groupements et/ou Clubs Affiliés, d'encourager et de soutenir leurs efforts ;
• de représenter officiellement les membres fédérés tant en France, auprès des pouvoirs publics, qu'à l'étranger ;
• de se consacrer de façon générale à tout ce qui concerne le squash, directement ou indirectement, et de se prononcer en dernier ressort sur toute question ayant trait à ce sport.

- **Moyens mis en œuvre**

Pour se faire, la FFSquash :
• établit tous les règlements nécessaires et les fait appliquer ;
• s'interdit toute discrimination et garantit notamment en son sein la liberté d'opinion et l'égal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes. La FFSquash veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français. La FFSquash garantit également le respect des droits de la défense.

Référentiel comptable applicable et Principes généraux

- **Référentiel comptable applicable**

Le référentiel comptable applicable à l'association est le suivant :

- Plan Comptable Général ,
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 et 2018-06.

- **Principes généraux**

Les informations obligatoires mais non applicables ainsi que celles dont l'importance n'est pas significative ne sont pas présentées (PCG art. 831-1 s.).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice

Les évènements significatifs pour la compréhension des comptes annuels sont les suivants :

- Première application du règlement ANC n°2018-06 (voir « Changements de méthodes comptables » ci-dessous)

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement notoire susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler.

Changements de méthodes comptables et présentation

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont été modifiées en application des règlements ANC n°2018-06.

Les principaux impacts de ces règlements sur la présentation des comptes annuels sont les suivants :

- **Présentation du compte de résultat**

Une présentation en liste du compte de résultat a été adoptée et actualisée.

Traitement comptable des participations et des cotisations

Les cotisations des adhérents ont été reclassés en 756.
Les versements de subventions au club (services civiques) ont été reclassées en 657100.

Traitement du bénévolat et des contributions volontaires en nature (CVN)

Les contributions volontaires sont valorisées et portées en compte de résultat. Elles sont détaillées dans les « Notes sur le compte de résultat » présentées en fin d'annexe.

Règles et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production si elles sont produites en interne.

L'ensemble des immobilisations est non décomposable. L'association ne dépassant pas les seuils du décret cité ci-après, la durée d'usage a été retenue pour le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables (décret comptable, art. 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG art. 322-4-5, al. 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006).

La valeur résiduelle des actifs n'étant pas significative et fiable, son montant n'est pas déduit de la valeur amortissable de l'immobilisation.

Les durées utilisées à ce jour sont les suivantes :

- Marques : 10 ans
- Logiciel : 1 à 3 ans
- Matériel & outillage : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

- **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires / augmentée des frais accessoires.

Lorsque qu'il existe un indice de perte de valeur durable d'une immobilisation financière, une dépréciation est pratiquée par différence entre la valeur d'inventaire et la valeur brute. Cette analyse est faite individuellement et actualisée chaque année avec les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes annuels.

- **Créances et dépréciations**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de recouvrement est inférieure à la valeur comptable, c'est-à-dire lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement ou d'insolvabilité du débiteur.

Les créances présentant un espoir de recouvrement nul sont passées en pertes une fois tous les recours épuisés.

Conséquences de l'évènement Covid-19

L'émergence et l'expansion de l'épidémie de Covid-19 au cours du mois de mars 2020 ont affecté de manière significative les activités économiques et commerciales de nombreux secteurs économiques, à la fois en France et à l'étranger. L'activité de l'association Fédération Française de Squash a été impactée en 2020 notamment sur la baisse des licences.
En 2021, la baisse des revenus de licences et d'affiliations s'est poursuivie mais dans un effet moindre qu'une année « normale ».

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

- **Développement du système d'information fédéral et de la base de données fédérale – Intranet**

Un projet de refonte globale du système d'information de la fédération, intégrant la base de données des licences, a été engagé en 2012, et est toujours en cours. L'objet de l'application est de permettre à la fédération de renforcer le lien avec ses licenciés et ses structures dépendantes, ligues, comités départementaux, associations et clubs. Le montant de la provision à la clôture de l'exercice s'élève à 45 000 euros.

- **Provisions pour pertes de licences**

La baisse des revenus de licences et d'affiliations suite à la crise sanitaire engagée à la clôture de l'exercice 2020 s'est poursuivie au cours de l'année 2021.

La provision constatée en 2020 à hauteur de 170 000 € pour couvrir les risques liés à cette situation a été reprise à hauteur de 70 000 €.

- **Provisions pour transfert de siège social**

Le transfert à Joinville, du siège de la fédération est en cours de préparation.

A ce titre, une provision de 50 000 euros a été constituée à la clôture de l'exercice 2020. Le projet reste d'actualité et la provision reste également inscrite en compte.

- **Fonds de solidarité clubs**

Un fonds de solidarité destiné à aider les clubs qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire a été constitué à la clôture de l'exercice 2020 est doté de 100 000 euros.

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

L'association ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite.
Ces engagements sont évalués à 6 386 € à la clôture. Ce montant a été évalué selon la méthode des flux actualisés dite « rétrospective prorata temporis », en retenant les critères suivants :
- convention collective : sport
- progression des salaires : 1 % constant
- taux d'actualisation : 0.98 %
- départ probable à l'âge de : 62 ans
- taux de rotation retenu : faible pour la catégorie « ensemble du personnel »
- départ à l'initiative du salarié
- taux de charges sociales estimé à 50 %
- table de mortalité : TV 88/90.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 9 600 €.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires sont valorisées et portées en compte de résultat.

Les heures de bénévolat évaluées s'élèvent à 762 heures en 2021. Elles correspondent aux heures des bénévoles présents dans les instances suivantes : comex, conseil fédéral et assemblées générales et séminaire fédéral. Elles ont été évaluées au SMIC soit 10.25 € de l'heure.
Les mises à disposition de biens correspondent à des mises à disposition de salle.

Fiscalité

La FFSquash à opter depuis le 1er novembre 2012 pour la sectorisation des activités lucratives constituées par l'acquisition et l'exploitation des courts vitrés démontables ainsi que par les activités de la boutique fédérale.
Ces activités qui sont désormais assujetties aux impôts commerciaux, font l'objet dans la comptabilité de la FFSquash de la tenue de comptes distincts permettant de suivre le montant des opérations taxables et exonérées.
En 2021, l'association n'a pas réalisée ce type d'activité.

Ventilation des produits

	Exercice 2021	Exercice 2020
Licences et affiliations	675 462	719 835
Subventions	598 190	490 619
Autres produits	109 911	132 944
Reprises de provisions et transferts de charges	9	7 338
	1 383 572	1 350 736

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	155 439	4 020			159 459
Excédent ou déficit de l'exercice	4 020	(4 020)	176 368		176 368
Situation nette	**159 459**		**176 368**		**335 827**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**159 459**		**176 368**		**335 827**

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	65 694				4 597	61 097
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**65 694**				**4 597**	**61 097**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	408 371					408 371
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 172		10 246			17 418
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**415 543**		**10 246**			**425 789**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence	7 259					7 259
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	22 348		949			23 297
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**29 607**		**949**			**30 556**
	TOTAL	**510 844**		**11 195**		**4 597**	**517 442**

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	55 072	6 070	4 435	56 707
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**55 072**	**6 070**	**4 435**	**56 707**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	404 162	1 960		406 122
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 135	3 080		7 214
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**408 296**	**5 040**		**413 337**
	TOTAL	**463 368**	**11 110**	**4 435**	**470 043**

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	365 000		70 000	295 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**365 000**		**70 000**	**295 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	legs ou donations				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	39 959	6 000	16 797	29 162
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**39 959**	**6 000**	**16 797**	**29 162**
	TOTAL GENERAL	**404 959**	**6 000**	**86 797**	**324 162**
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation		6 000	86 797	
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	10 496	7 008	3 488
	Autres immobilisations financières	12 801	8 301	4 500
	Clients, usagers douteux ou litigieux	29 162	29 162	
	Autres créances clients, usagers	50 535	50 535	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 782	2 782	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	700	700	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	31 128	31 128	
	Charges constatées d'avance	36 760	36 760	
	TOTAL DES CREANCES	**174 365**	**166 377**	**7 988**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	3 504		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	113 598	113 598		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	33 255	33 255		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 425	22 425		
	Impôts sur les bénéfices	375	375		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 638	5 638		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	17 213	17 213		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	342 162	342 162		
	TOTAL DES DETTES	**534 666**	**534 666**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		36 760	**36 760**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**36 760**

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		342 162	**342 162**
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**342 162**

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2021 Interne
Cadres & professions intellectuelles supérieures	1
Professions intermédiaires	
Employés	6
Ouvriers	
TOTAL	**7**

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2021	31/12/2020
Dons en nature	1 550	
Prestations en nature	1 550	
Bénévolat	7 811	
	7 811	
Total	**9 361**	

Répartition par nature de charges	31/12/2021	31/12/2020
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	1 550	
Prestations	1 550	
Personnel bénévole	7 811	
	7 811	
Total	**9 361**	

Jean-Luc Gailhac
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

FEDERATION FRANCAISE
DE SQUASH

2, rue de Paris
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Rapport spécial du commissaire aux comptes

sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

30 Avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
E-mail : jean-luc.gailhac@arpege-conseils.fr
www.arpege-conseils.fr

Jean-Luc Gailhac
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Aux membres de la Fédération,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de la Fédération Française de Squash, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice, un abandon de créance a été consenti par le Président Muller, au profit de la Fédération Française de Squash, pour un montant de 1.733,80 euros. L'objet de cette créance portait sur le remboursement de notes de frais.

Fait à Rueil-Malmaison,
Le 18 mars 2022

Jean-Luc Gailhac
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

30 Avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
E-mail : jean-luc.gailhac@arpege-conseils.fr
www.arpege-conseils.fr

Jean-Luc Gailhac
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH
A l'attention de Julien MULLER
2, rue de Paris
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

A Rueil-Malmaison, le 18 mars 2022

Monsieur le Président,

Je vous adresse cette lettre en application des normes d'exercice professionnel, dans le cadre de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 335 827 euros, y compris un excédent de 176 368 euros.

Cette lettre a pour but, d'une part, de rappeler ma compréhension des diverses déclarations qui m'ont été faites dans le cadre de ma mission et d'autre part d'attirer votre attention sur divers risques.

Vous êtes tout d'abord responsable de l'établissement des comptes, de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation et à ce titre vous m'avez déclaré que :

Correcte application des lois et règlements

1. Les comptes ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'association conformément aux règles et principes comptables français.

2. Vous avez appliqué, au mieux de votre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

30 Avenue Edouard Belin – 92500 RUEIL MALMAISON
Tel : 01 47 16 05 30
E-mail : jean-luc.gailhac@arpege-conseils.fr
www.arpege-conseils.fr

Risque de fraude et dispositif de contrôle interne

3. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans la société.

4. Vous m'avez fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Vous m'avez déclaré ne pas avoir connaissance :

a. De fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;

b. D'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes de l'entité et portées à sa connaissance par des employés, anciens employés, analystes, régulateurs ou autres.

Evénements post-clôture

5. À ce jour, vous n'avez connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, notamment au titre du Covid-19, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes et du rapport de gestion, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe des comptes et/ou dans le rapport de gestion.

6. Vous m'avez communiqué vos plans d'actions définis pour l'avenir de l'association Fédération Française de Squash ; ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction ; vous n'avez connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans.

Hypothèses de la direction utilisées pour que les comptes reflètent bien toutes les décisions de la direction

7. Les principales hypothèses que vous avez retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de l'association, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

Je reste à votre entière disposition pour vous fournir de plus amples explications sur les termes de cette lettre et je vous remercie par avance de bien vouloir accuser réception d'un exemplaire de cette correspondance et d'en approuver les termes.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Jean-Luc GAILHAC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

bon pour accusé réception
et acceptation des termes mentionnés

Julien MULLER,
Président de la F.F. Squash

Annexe à la lettre d'affirmation relative à l'exercice clos le 31/12/2021

A - ETAT DES ANOMALIES RELEVEES ET NON CORRIGEES AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021.

		Résultat initial	176 368	
Collab	**Ref**	**Commentaire**	**Impact Résultat**	**Impact Présentation**
		Somme	0 K	0 K
		Résultat définitif	176 368	
		Impact IS	0	
		Résultat après impact	176 368	

B – AUTRES POINTS RELEVES PORTANT SUR L'EXAMEN DU CONTROLE INTERNE

Nos diligences sur le contrôle interne mis en place dans votre structure nous a permis de constater que la séparation des tâches actuelle présente un risque pour votre association, puisque des salariés et non-salariés ont un accès à différentes fonctions clés de la Fédération.

Ainsi, le service comptable cumule à la fois l'accès à la comptabilité, et la possibilité d'effectuer des virements à partir des comptes de la Société Générale et du Crédit Coopératif. Ce cumul de fonctions représente un risque pour votre Fédération.

Afin de limiter ce risque, nous vous recommandons de mettre en place une séparation des tâches avec :

- mise en place de bons de commande signés
- rapprochement des bons de commande avec les factures fournisseurs reçues
- apposition d'un bon à payer
- préparation des virements par le service comptable sur l'application bancaire
- validation des virements depuis l'application bancaire par le trésorier